

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE GROSSES-ROCHES

1^{ER} JUIN 2026

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire tenue par le Conseil de la municipalité de Grosses-Roches le 1^{er} juin 2026 à 19 h 30 à la salle des délibérations du 100, Route 132 Ouest à Grosses-Roches.

Présences :

Monsieur Bruno Fournier, maire

Monsieur Patrick Fabre, conseiller au siège # 1

Monsieur Sylvain Tremblay, conseiller au siège # 2

Monsieur Carol Fournier, conseiller au siège # 3

Monsieur Gilles Bilodeau, conseiller au siège # 4

Les membres présents forment le quorum. La séance est tenue sous la présidence de monsieur Bruno Fournier, maire. La directrice générale et greffière-trésorière, madame Linda Imbeault, est aussi présente.

Deux (2) personnes assistent aux délibérations du Conseil.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président d'assemblée et déclare la séance ouverte.

2026-06-58 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Assemblée ordinaire 1^{er} juin 2026

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 4 mai 2026

4. CONSEIL

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET GREFFE

- 5.1 Approbation des comptes à payer et des chèques émis
- 5.2 Adoption du règlement numéro 386 abrogeant tous les règlements sur la gestion contractuelle afin d'en adopter un nouveau pour le rendre conforme aux changements importants en matière de gestion contractuelles pour les organismes municipaux qui entreront en vigueur le 1^{er} avril 2026
- 5.3 Autorisant la dépense pour faire l'achat de drapeaux de la municipalité
- 5.4 Résolution approuvant la version 2024 du recueil des règles de conservation du secteur municipal et autorisant la directrice générale adjointe à être mandatée pour mettre en œuvre les dispositions du recueil

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 6.1 Résolution autorisant la signature du nouveau contrat à intervenir entre la municipalité et le centre d'appel d'urgence des régions de l'Est du Québec - Centre d'urgence 9-1-1

7. TRANSPORT ET INFRASTRUCTURES

- 7.1 Travaux de voirie à discuter s'il y a lieu

8. HYGIÈNE DU MILIEU

9. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

10. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

11. LOISIRS ET CULTURE

- 11.1 Le comité organisateur de la chasse au trésor demande si la municipalité pourrait contribuer en offrant des prix aux gagnants
- 11.2 Fête de la Saint-Jean au centre touristique à discuter

12. AUTRES

13. VARIA

14. Correspondance (voir pièces jointes s'il y a lieu)
15. Période de questions
16. Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY
Et résolu à l'**unanimité** des conseillers présents :

QUE soit adopté l'ordre du jour de la présente séance tel que déposé.

ADOPTÉE

2026-06-59 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 MAI 2026

Considérant que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2026 ;

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : CAROL FOURNIER
Et résolu à l'**unanimité** des conseillers présents:

QUE le Conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2026.

ADOPTÉE

2026-06-60 APPROBATION DES MONTANTS PAYÉS ET À PAYER POUR LA PÉRIODE DU 5 MAI AU 1^{ER} JUIN 2026

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY
Et résolu à l'**unanimité** des conseillers présents :

QUE les paiements des comptes inscrits au registre des chèques pour le compte courant pour la période du 5 mai au 1^{er} juin 2026 pour un montant de 99 348.38 \$ numérotés consécutivement de 8112 à 8137 pour les chèques courants inclusivement sont approuvés.

ADOPTÉE

**2026-06-61 ADOPTION DU RÈGLEMENT # 386 SUR LA
GESTION CONTRACTUELLE**

Considérant que l'avis de motion et le dépôt du règlement numéro 386 ont été donnés à la séance ordinaire du 4 mai 2026 par monsieur le conseiller Patrick Fabre, et que le projet de règlement a été présenté par la directrice générale greffière-trésorière madame Linda Imbeault, à cette même date;

Considérant qu'au cours de cette présentation, et conformément aux modalités de l'article 445 du Code municipal, l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés;

IL EST PROPOSÉ PAR : GILLES BILODEAU
APPUYÉ PAR : PATRICK FABRE

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil municipal de Grosses-Roches adopte le règlement numéro 386 sur la gestion contractuelle et qu'il fait partie intégrante des règlements de la Municipalité de Grosses-Roches.

ADOPTÉE

**2026-06-62 ACHAT DE NOUVEAUX DRAPEAUX DE LA
MUNICIPALITÉ**

CONSIDÉRANT qu'il ne reste plus de drapeaux de la municipalité en inventaire;

CONSIDÉRANT qu'il est important pour la municipalité de disposer de drapeaux à son effigie afin de répondre à ses besoins protocolaires et de représentation;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY
Et résolu à l'**unanimité** des conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise l'achat de dix (10) nouveaux drapeaux de la municipalité.

QUE la dépense nécessaire à cette acquisition soit puisée à même le poste budgétaire prévu à cette fin.

ADOPTÉE

**2026-06-63 ADOPTION DU RECUEIL DES RÈGLES DE
CONSERVATION DU SECTEUR MUNICIPAL ET
TRANSMISSION À LA BANQ- MUNICIPALITÉ DE
GROSSES-ROCHES**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Grosses-Roches applique les règles de conservation des documents conformément au recueil établi par Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BanQ);

CONSIDÉRANT QUE la version en vigueur utilisé par la municipalité datait de 2009;

CONSIDÉRANT QUE BanQ a publié une nouvelle version du Recueil des règles de conservation du secteur municipal en 2024, lesquelles doivent désormais être appliquées par les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE l'adoption de ce recueil permet d'assurer une gestion documentaires conforme aux exigences légales et aux bonnes pratiques archivistes;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : CAROL FOURNIER
Et résolu à l'**unanimité** des conseillers présents :

QUE la municipalité de Grosses-Roches adopte la version 2024 du recueil des règles de conservation du secteur municipal tel que publié par Bibliothèque et Archives nationales du Québec;

QUE Madame Nathalie Fournier, directrice générale adjointe/greffière-trésorière adjointe, soit mandatée pour mettre en œuvre les dispositions de ce recueil et en assurer l'application au sein de l'administration municipale.

ADOPTÉE

**2026-06-64 AUTORISATION DE SIGNATURE – CONTRAT DE
SERVICE DE PRISE D'APPELS D'URGENCE 9-1-1
AVEC LE CAUREQ**

ATTENDU QUE le Centre d'appel d'urgence des régions de l'Est du Québec (CAUREQ) offre un service de centre d'urgence 9-1-1 (CU 9-1-1);

ATTENDU QUE la Municipalité de Grosses-Roches à la responsabilité de s'assurer que son territoire est desservi par un centre d'urgence 9-1-1;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite confier au CAUREQ la gestion et l'exploitation du centre d'urgence 9-1-1 pour son territoire;

ATTENDU QU'un contrat a été convenu entre les parties établissant les modalités de prestation du service;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : PATRICK FABRE

Et résolu à l'**unanimité** des conseillers présents :

QUE le conseil municipal approuve le contrat à intervenir entre la Municipalité de Grosses-Roches et le Centre d'appel d'urgence des régions de l'Est du Québec (CAUREQ) concernant la fourniture d'un service de prise d'appel d'urgence 9-1-1.

QUE ce contrat soit conclu pour la durée conforme aux modalités prévues.

QUE le maire, monsieur Bruno Fournier, et la directrice générale greffière-trésorière, madame Linda Imbeault, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, ledit contrat ainsi que tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

QUE la Municipalité s'engage à respecter les obligations qui lui incombent en vertu de ce contrat.

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au CAUREQ et jointe au contrat à titre d'annexe.

ADOPTÉE

**2026-06-65 DÉPÔT D'UN PROJET AU PROGRAMME D'AIDE
À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) – VOLET
ENTRETIEN OU SOUTIEN**

CONSIDÉRANT les coûts importants associés au remplacement de la glissière de sécurité située dans la grande côte sur la route de Grosses-Roches;

CONSIDÉRANT qu'il y a également lieu d'apporter des modifications à la chaussée afin d'améliorer l'accès au pont Tremblay, situé sur cette même route;

CONSIDÉRANT qu'un programme d'aide financière pourrait permettre de financer une partie des coûts de réalisation de ces travaux, sous réserve de l'acceptation de la demande;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY
Et résolu à l'**unanimité** des conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale à communiquer avec la firme de génie de la FQM afin d'obtenir une soumission pour la réalisation d'une estimation des coûts des travaux projetés;

QUE cette soumission comprenne également l'accompagnement nécessaire à la préparation et au dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL), volet Entretien;

QUE la firme prépare, s'il y a lieu, les plans et documents requis pour soutenir la demande et la réalisation éventuelle du projet.

ADOPTÉE

9.1 Projet d'éclairage de la chute et restauration de la statue suivi

Considérant le coût très élevé associé à l'éclairage de la chute ainsi que la complexité liée à la sécurisation de la statue, le conseil a décidé de ne pas aller de l'avant avec ce projet.

2026-06-66 CONTRIBUTION FINANCIÈRE À LA CHASSE AUX TRÉSORS ORGANISÉE PAR LE COMITÉ DU JOURNAL D'HIER À DEMAIN

CONSIDÉRANT que le Comité du Journal d'hier à demain organise une chasse aux trésors au cours de la période estivale;

CONSIDÉRANT que ledit comité sollicite une contribution financière de la municipalité afin d'offrir des prix aux gagnants de cette activité;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal considère qu'il s'agit d'une belle initiative favorisant la participation citoyenne et constituant une activité rassembleuse pour la communauté;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY
Et résolu à l'**unanimité** des conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise le versement d'un don de 75 \$ au Comité du Journal d'hier à demain afin de contribuer à l'achat de prix qui seront remis aux gagnants de la chasse aux trésors.

ADOPTÉE

11.2 Fête de la Saint-Jean au centre touristique

Les membres du conseil municipal se montrent favorables à ce que M. Bruno Fournier, maire, organise, avec la collaboration de bénévoles, une activité visant à souligner la fête nationale du Québec au Centre touristique le samedi 27 juin prochain.

Cette activité a pour objectif de rassembler les citoyens et de célébrer la Saint-Jean-Baptiste dans un esprit de convivialité et de participation communautaire.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue.

2026-06-67 CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE cette séance ordinaire soit levée à 19h52.

ADOPTÉE

Le président d'assemblée
Bruno Fournier

La directrice générale et greffière-trésorière
Linda Imbeault